

**N.Réf: PT/AM/SB/N°3950**

**Objet : Retour sur le Comité Ressource en Eau Quantité du 2 avril 2024**

PREFECTURE DE LA VIENNE  
Monsieur de Préfet  
7 place Aristide Briand  
86000 POITIERS

### Siège Social

Agropole, 2133 Route de Chauvigny  
CS 35001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR  
Tél. : 05 49 44 74 74  
Email : [accueil@vienne.chambagri.fr](mailto:accueil@vienne.chambagri.fr)

Mignaloux, le 8 avril 2024

### Agence de Mirebeau

2 Rue des Cyprès  
86110 MIREBEAU  
Tél. : 05 49 50 44 29  
Email : [mirebeau@vienne.chambagri.fr](mailto:mirebeau@vienne.chambagri.fr)

### Agence de Montmorillon

Eco Espace, 70 Rue de Concise  
B.P. 70050 - 86501 MONTMORILLON Cedex  
Tél. : 05 49 91 01 15  
Email : [montmorillon@vienne.chambagri.fr](mailto:montmorillon@vienne.chambagri.fr)

### Agence de Vivonne

13 Rue des Sablons  
86370 VIVONNE  
Tél. : 05 49 36 33 60  
Email : [vivonne@vienne.chambagri.fr](mailto:vivonne@vienne.chambagri.fr)

Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs,

Lors du Comité Ressource en Eau Quantité du 2 avril 2024, vous avez présenté un bilan des contrôles pour la campagne 2023 effectués par vos services sur la base des retours d'index transmis par les agriculteurs et les agricultrices du département.

De ces contrôles, ressortent 700 dépassements de volumes hebdomadaires lors de restrictions allant de l'alerte à la crise. 227 exploitations seraient concernées.

Ces résultats interrogent, par leur nombre et les volumes présentés. Au vue de la sensibilité du sujet et des critiques quotidiennes auxquelles doivent faire face les irrigants sur notre territoire, il est inacceptable que ces informations aient été diffusées sans information et sans vérification préalables des OUGC.

Quel était votre objectif en présentant ces résultats en Comité Ressource ? A ce jour, nous ne ressentons qu'une volonté de dénigrement de notre profession et la preuve d'une absence de déférence pour les hommes et les femmes qui vous nourrissent.

Suite au Comité Ressource et devant notre incompréhension, nous avons demandé (par mail en date du 03/04/2024) en tant qu'OUGC sur les bassins de la Vienne et du Clain de recevoir a minima la liste des exploitations concernées par un ou plusieurs dépassements afin de réaliser une vérification des chiffres présentés.

La réponse apportée à cette demande légitime renforce notre consternation. Plutôt que d'entamer un travail de vérification commun en bonne intelligence, nous accusons réception de votre refus de partager des résultats que vous n'avez pourtant pas hésité à diffuser publiquement lors du Comité Ressource.

Enfin dans votre réponse à notre demande, vous remettez en cause la gestion à la quinzaine en indiquant l'avoir découvert lors du comité. Or, cette gestion à la quinzaine a été demandée par la profession agricole en 2020 (cf. Présentation et Compte rendu des cellules de vigilance des 13 et 27 mai 2020). Ce principe a ensuite été validé par l'ensemble des membres de la cellule de vigilance. Il en a été également plusieurs fois questions lors de cellules de vigilances au cours des années suivantes (17 février 2021, 26 octobre 2022, 18 janvier 2023) ainsi qu'au sein des Comités Ressource (14 décembre 2021, 28 novembre 2022, 3 mars 2023). La Chambre d'agriculture s'est d'ailleurs exprimée lors de ces instances sur l'intérêt de cette souplesse de gestion : valorisation optimale des épisodes pluvieux, pilotage des tours d'irrigation plus pertinents, etc. Aucune remise en question n'a été soulevée, ni par les services de l'Etat, ni par un ou plusieurs membres de la cellule de vigilance lors de ces quatre années d'application. Par ailleurs, les prises de parole de vos services lors du comité Ressource concernant ce point précis confirment bien que ces modalités de gestion étaient parfaitement connues. .../...



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 188 600 027 00026  
APE 9411Z

[www.vienne.chambre-agriculture.fr](http://www.vienne.chambre-agriculture.fr)

Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs de la DDT, nous déplorons la manière dont le sujet des contrôles a été amené lors du Comité et plus encore le manque de considération que vous portez à nos institutions en refusant de partager vos données, ainsi que l'insincérité de votre remise en cause de la gestion à la quinzaine pour la campagne 2023.

Il est indispensable que votre méthodologie de contrôle soit expliquée, et que les dépassements effectifs soient présentés, soyez donc assurés de notre présence lors de la réunion le 10 avril.

A l'issue de cette réunion, si les chiffres présentés lors du Comité Ressource sont amenés à évoluer, nous attendons de votre part une prise de parole et un démenti auprès de l'ensemble de ces membres.

Dans l'attente, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Préfet, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

P. TABARIN  
Président CA86



F. TURPEAU  
Président OUGC Clain



***Copie du courrier adressé à Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, Madame la Député, Messieurs les Députés, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Monsieur le Président de la République***